

DELIBERATION N° 83/7-05 a : ACQUISITIONS DE TERRAINS

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ZONES DE SPORT ET DE LOISIRS
TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE LA SALLE DE MUSIQUE ET DE LA
GRANDE SALLE

EMPRUNT DE 510.000 F AUPRES DE LA CAECL

M. BRUNGARD, Adjoint, informe l'Assemblée que la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales accepte de consentir à la Commune de LUDRES un prêt de 510.000 F amortissable en 15 ans, pour financer les acquisitions et travaux référencés ci-contre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1er

M. le Maire est invité à contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, un prêt de la somme de 510.000 F, au taux de 15 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans.

Article 2

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat ci-annexé.

Article 3

Le projet de contrat établi par la CAECL et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvé et le Maire est autorisé à le signer.